



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 29 MARS 2017**

**DÉLIBÉRATION N° 2017-50**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES**

**30 - Signature d'un protocole d'accord avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et le Conseil Départemental du VAL D'OISE, relatif à l'opération du barreau de liaison à LOUVRES**

Date de la convocation : le 22 mars 2017,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Paul-Édouard BOUQUIN - Commune de DOMONT.

**Présents : 38**

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Evelyne JUELLE (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de MOISSELLES), Michèle BACHY et Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL et Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 4**

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),  
Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), à Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot),  
Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay),  
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-france).

**Présents sans droit de vote : 2**

Louis LE PIERRE (commune d'Ézanville),  
Gérald VERGET (commune de Louvres).

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

### 30 - Signature d'un protocole d'accord avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et le Conseil Départemental du VAL D'OISE, relatif à l'opération du barreau de liaison à LOUVRES

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

La CARPF et le Conseil Départemental du VAL D'OISE sont co-maîtres d'ouvrage de la réalisation des travaux de l'échangeur sur la Francilienne et de la future voie de liaison LOUVRES-PUISEUX.

En application de la convention N°14-1276 passée entre la CARPF et le Conseil Départemental, la CARPF est désignée en qualité de Maître d'ouvrage temporaire et le Conseil Départemental est désigné en qualité de Maître d'œuvre.

La réalisation de de la future voie de liaison entre le pôle gare de Louvres et la Francilienne (RN104) est nécessaire d'une part pour le développement de l'agglomération LOUVRES-PUISEUX ainsi que pour la desserte des secteurs d'habitat existants au nord de la ville et des secteurs futurs de l'Éco-quartier LOUVRES / PUISEUX (plus de 3 300 logements à terme) et d'autre part pour l'aménagement des secteurs de la Butte aux Bergers et du Bois du Temple.

C'est dans le cadre de ces travaux qu'il est rendu nécessaire la réalisation d'une voie de contournement utile au franchissement du bassin de la Petite Solle, propriété du SIAH. Ce franchissement comporte des travaux de confortement et d'amélioration des sols préalables à la réalisation de cette voie de contournement.

La convention ci-joint porte sur la définition des dispositions techniques et administratives relatives à la réalisation des travaux.

#### *CECI EXPOSÉ*

Après avoir entendu le rapport de Gérard GRÉGOIRE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de convention,

**Considérant** la nécessité de définir conjointement les modalités de travaux de confortement et de franchissement du bassin de la petite Solle à LOUVRES,

**Considérant** la nécessité pour le Conseil Départemental du VAL D'OISE et la CARPF d'occuper les terrains d'emprise du bassin de la Petite Solle à LOUVRES,

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

**30 - Signature d'un protocole d'accord avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et le Conseil Départemental du VAL D'OISE, relatif à l'opération du barreau de liaison à LOUVRES**

### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1. Approuve** la convention régissant les dispositions techniques et administratives dans le cadre de la réalisation des travaux de confortement et de franchissement du bassin de retenue de la Petite Solle à LOUVRES,
- 2. Autorise** le Président à signer la convention, n'ayant pas d'incidence financière pour le SIAH, en dehors des moyens humains à dégager pour le suivi des travaux,
- 3. Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette convention.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 29 mars 2017

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.